



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 25-81 Conseil d'Administration du 02/10/2025

Remise gracieuse d'un trop-perçu d'allocation de retour à l'emploi

**Direction Générale des Services
Pilotage et Ressources Internes**
« ressources humaines » et « finances »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	19
• Pouvoirs :	7
• Suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les éléments du dossier et du rapport de présentation,

Considérant la demande de remise gracieuse formulée par une ancienne fonctionnaire titulaire du Centre de Gestion en date du 6 juillet sollicitant une remise gracieuse totale d'un trop perçu de 3 268.21 € d'allocation de retour à l'emploi,

Considérant la situation de précarité importante de l'intéressée et sa bonne foi,

Il est proposé au Conseil d'Administration d'accorder à cet ancien agent la remise gracieuse totale sollicitée.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

AUTORISENT

- Madame la Présidente à donner un avis favorable à la demande de recours gracieux pour la remise totale, à titre très exceptionnel, de l'indu concernant cet agent.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20251006-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-10-2025

Publication le : 06-10-2025

Le Secrétaire de Séance

Jean-Pierre SAVIGNAC



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN